

récompense, une somme de 500 livres sterling (12,500 francs).

Art vét. Nombreux sont les exemples de transmission de maladies contagieuses à des bêtes bien portantes par l'air des écuries, par les harnais, les instruments de passage, la lièbre, les fourrages, etc. Il est donc nécessaire, pour éviter le retour de ces maladies, de détruire les éléments virulents ou miasmatiques qui peuvent se trouver sur les corps qui ont été en contact avec les animaux malades.

Le législateur, reconnaissant l'utilité des moyens désinfectants pour arrêter les maladies contagieuses, en a rendu l'emploi obligatoire. Par l'article 6 de l'arrêt du conseil d'Etat du roi du 18 juillet 1784, « les écuries dans lesquelles auront séjourné des chevaux morveux, ainsi que les étables et les bergeries qui auront servi aux animaux atteints de maladies contagieuses, seront, à la diligence des officiers municipaux et experts, aérées et purifiées; les murs, les planchers et les plafonds de ces lieux seront lavés avec de l'eau de chaux, et les murs et le pavé des écuries, les harnais, les couvertures et les divers instruments de panage. La chaux délayée dans l'eau est utilisée pour blanchir les murailles, les planchers et le sol des écuries... »

Les désinfectants employés jusqu'à ce jour sont très-nombreux. Les procédés de désinfection les plus souvent employés sont: l'aération, le séchage, le feu, les fumigations aromatiques, la détonation de la poudre, les fumigations acides, les alcalins, le chlore et ses composés.

L'air est un bon désinfectant, mais il n'agit qu'après un temps très-long et ne peut être employé que dans des cas exceptionnels ou comme adjuvant d'autres procédés. Pour procéder à l'aération, il faut ouvrir les portes et les fenêtres, afin de permettre à l'air du dehors de circuler dans les écuries infectées. Il est probable que l'air détruit les virus par dessiccation; car les substances les plus virulentes, d'après Renault, sont inactives lorsqu'elles ont été desséchées au contact de l'air.

DÉSINFLECTEUR v. a. ou tr. (de zain-flu-an-sé) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINFLECTEUR des juges.

DÉSINFLATION s. f. (de zain-su-fla-ion) — du préf. dés, et de insufflation). Techn. Opération qui consiste à percer des boyaux secs, pour que l'air qu'ils renferment puisse en échapper.

DÉSINTÉRESSÉ, ÉE (de zain-té-ré-sé) — du préf. dés, et de intéresser. Qui n'a point d'intérêt dans une affaire; dont les intérêts ont reçu satisfaction; Heureusement, j'étais désintéressé dans l'entreprise. Je n'ai rien à réclamer, j'avais été désintéressé.

DÉSINTÉRESSÉMENT s. m. (de zain-té-ré-sé-ment) — du préf. dés, et de intéresser. Caractère d'une personne désintéressée; abnégation de l'intérêt propre; Faire preuve de désintéressement. Si le désintéressement n'est pas la première des vertus, c'est au moins la plus rare.

DÉSINTÉRESSÉMENT s. m. (de zain-té-ré-sé-ment) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTÉRESSÉMENT des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

sien et Smith pour neutraliser les virus qu'ils croyaient alcalins, et les fumigations alcalines par Mitchell, qui pensait que les miasmes sont de nature acide. Le vinaigre et l'acide nitrique sont les principaux désinfectants acides. Le vinaigre liquide ou à l'état de vapeurs est sans action sur les virus, comme l'a démontré l'expérience; aussi ce procédé est-il tout à fait abandonné. L'acide nitrique est employé en vapeurs ou sous la forme liquide. On entre-tient le dégagement des vapeurs pendant huit ou dix heures dans les écuries infectées, et, lorsque la désinfection est jugée suffisante, on établit des courants d'air de manière à chasser les vapeurs nitreuses. On a employé dans le même but l'acide chlorhydrique, dont les vapeurs se répandent facilement dans les lieux infectés; l'acide sulfurique, qui agit en enlevant aux substances virulentes les éléments constitués de l'eau, mais dont les vapeurs sont peu expansibles; enfin, l'acide sulfureux, qu'on obtient en brûlant du soufre sur une plaque de fer rougie au feu, et dont l'action, moins énergique que celle des précédents acides, s'exerce en désoxygénant les matières virulentes. 70 Les lessives alcalines ne sont autre chose que de l'eau tenant en solution des carbonates de soude ou de potasse. L'eau saturée d'alcalis sert à laver les mangeoires, les auges, les râteliers, les murs et le pavé des écuries, les harnais, les couvertures et les divers instruments de panage. La chaux délayée dans l'eau est utilisée pour blanchir les murailles, les planchers et le sol des écuries... »

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

tout ce que vous venez de dire, et, par saint Thomas! vous avez dit de bonnes choses.

« La vérité, c'est le corps d'un journal; les annonces n'en sont que la crinoline, ridicule vêtement fourni par le mensonge et la vanité: Desinit in piscem. »

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

le trône ne sont placés là que pour répandre d'une main libérale sur tous leurs sujets les biens dont la fortune leur a confié la gestion. On admire beaucoup la conduite d'Alexandre distribuant tous ses biens à ses amis et disant qu'il ne gardait pour lui que l'espérance. Mais, au moment où il donnait ce prétendu exemple de désintéressement, il paraissait pour conquérir le plus riche royaume du monde; et puis, cet apparent dénuement n'avait rien de réel, et l'on eût pu déjà lui faire la réponse d'un courtisan à Louis XV. Ce monarque demandant à un des seigneurs de sa suite s'il avait fait porter son armoire à la Monnaie, dans une circonstance où l'Etat avait le plus pressant besoin d'argent, et celui-ci répondant que non: « J'ai fait porter la mienne, dit le roi. — Sire, répliqua fièrement le courtisan, lorsque Jésus-Christ mourut le vendredi, c'est qu'il savait qu'il ressusciterait le dimanche. » Le beau désintéressé, que celui qui consiste à donner aujourd'hui ce qu'on a pu avoir repris demain! César, Auguste et les autres empereurs pouvaient bien faire des largesses au peuple et lui donner des jeux; ils ne faisaient que rendre ce qu'ils avaient pris; puis, quand ils avaient besoin de nouvelles ressources, ils n'étaient pas embarrassés; les tables de proscriptions étaient là pour combler le vide. Un jour que Caligula jouait avec ses familiers, comme il avait perdu tout ce qu'il avait devant lui: « Vous allez voir, leur dit-il, que je ne suis pas comme je paraissais. » Les hommes désintéressés à leur égard. (Vauven.) Il y a beaucoup de gens prodiges, et se mit à jouer les richesses qu'il venait de se procurer si facilement.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

Marie-Thérèse, dont il était fort aimé, lui demandait quelle grâce elle pourrait lui accorder. Un jour le bon évêque se trouva fort embarrassé; il était comblé de bénéfices et de distinctions, ses parents, ses amis étaient tous avantageusement placés, mais son instinct mendiante ne l'abandonna pas; il demanda une pension pour son cheval infirme et aveugle, et l'impératrice la lui accorda.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

cherse de Châteauroux. Aussi, quand on voit par exception une femme comme La Vallière, que le sentiment seul conduit, que la grandeur effraye et dont la richesse blesse la juste susceptibilité, comprend-on ce mot un peu exagéré de Mme de Sévigné: « Tout le devoir ne vaut pas une faute commise par tendresse. » Dans le mariage pas plus que dans l'amour ne se trouve le désintéressement, et la plupart des fiancés ressemblent à Marie de Gonzague, qui n'avait pas besoin, disait-elle, de voir le portrait du roi de Pologne, attendu que c'était sa couronne et non lui qu'elle épousait à la suite de lui.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

son caractère, et, depuis Cicéron, on peut voir l'indigence n'est pas le partage des célébrités du forum. Quand ils prêtent gratuitement le secours de leur parole, c'est qu'ils perdent en espérance sonnante. Bien peu ressemblent à cet avocat moderne, dont le nom est dans la bouche de tous, et qui donna un jour un bel exemple de désintéressement: un client reconnaissant lui offrant pour paiement une assez forte liasse de billets de banque, l'avocat se contenta d'en prendre un seul et rendit les autres, en disant que sa rémunération était suffisante. Bien rares sont de pareils exemples; le plus grand nombre imite Aristote qui méprisait les richesses au nombre des biens, et disait: « Finis est le dit d'Amoyot, le traducteur de Plutarque, auquel Henri III reprochait de toujours demander, et lui lui répondait par cette phrase devenue proverbiale: « Sire, l'appétit vient en mangeant. »

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

bonne famille qui fréquentent les bals masqués suspects rapportent nécessairement dans les bals du monde une désinvolture qui traduit toujours un peu leurs études pittoresques. (Th. Gaut.)

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DÉSINTEGRER v. a. ou tr. (de zain-té-gré) — du préf. dés, et de influencer). Soustraire à une influence dominante; DÉSINTEGRER des juges.

DESIO, bourg d'Italie, prov. et à 17 kilom. N. de Milan; 5,431 hab. Aux environs, villa Travari, une des plus belles maisons de plaisance de la Lombardie, célèbre par son parc et ses beaux jardins. En 1277, les Visconti remportèrent à Desio, sur les Torriani, la victoire qui leur assura la souveraineté du Milanais.

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.) Tout désir est un besoin, une douleur commencée. (Volz). Présenter tous les désirs n'est pas faire un désir. (Lafont). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

DÉSIR s. m. (de zair. L'Académie indique que plusieurs écrivains et que beaucoup prononcent désir — lat. desiderium, de desiderare, désirer). Acte de l'âme qui aspire à la possession ou à la réalisation d'une chose: Exprimer un désir. Former, concevoir un désir. Satisfaire un désir. Le bonheur et le malheur ne peuvent se trouver ensemble. (Épictète). De nouveaux désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss). Rien ne déçoit tant le fond du cœur et de la conscience des hommes que leurs désirs. (Fléch). Les désirs d'un ami malheureux sont des ordres. (Stern). Le désir est une espèce de méisme que l'amour du bien-être met en nous. (Vauven.)

régli par : Au désir de la loi, de l'ordonnance.

— Antonymes. Apathie, inappétence, indifférence. — Crilate.

— Encycl. Philos. Le désir est une inclination de l'âme vers un but déterminé. Il est difficile d'en fournir une analyse exacte.

La destination de tous les êtres de la nature n'est pas la même; de la différence de leurs désirs procède la différence de leur organisation. La Providence a assigné à chaque être organisé un rôle distinct. Le désir, qui dérive de la raison, sans quoi il ne serait qu'un mode de l'instinct, a chez l'homme un caractère particulier. C'est chez lui un penchant impérieux et continué qui le dispose à se rapprocher des objets en harmonie avec la fin de ses facultés, et dont il considère la possession comme le bonheur, la privation comme une source d'inquiétude, de malaise et d'abattement.

Cette inclination secrète de l'âme vers certains objets est commune à tous les hommes. Elle est le ressort de notre être et la cause immédiate de nos actions.

La plupart des psychologues avaient l'habitude de la considérer comme un fait purement affectif, c'est-à-dire comme un acte ou une manière d'être de la sensibilité. On en rapporte maintenant une part au principe actif ou à la volonté. Jouffroy, dont le talent comme psychologue est généralement admis, le distingue pas encore dans le désir le côté actif. « La sensibilité, dit-il, agit agréablement affectée, commence par s'épanouir, pour ainsi dire, sous la sensation; elle se dilate et se met au large, comme pour absorber plus aisément et plus complètement l'action bienfaisante qu'elle éprouve; c'est là le premier degré de son développement. Bientôt ce premier mouvement se détermine davantage et prend une direction; la sensibilité se porte hors d'elle et se répand vers la cause qui l'affecte agréablement: c'est la seconde étape. Enfin à ce mouvement expansif finit tôt ou tard par en succéder un troisième, qui en est comme la suite et le complément; non-seulement la sensibilité se porte vers l'objet, mais elle l'aspire à elle; elle tend à le ramener à elle, à se l'assimiler, pour ainsi dire. Le mouvement précédent était purement expansif, celui-ci est attractif; par le premier, la sensibilité allait à l'objet agréable; par le second, elle y va encore, mais pour l'attirer et le rapporter à elle; c'est le troisième et dernier degré de son développement. »

Jouffroy nomme lui-même ces trois degrés: joie, amour et désir. Pour démontrer que le désir n'est point du ressort exclusif de la sensibilité, il suffit de remarquer que la sensibilité est, en général, la faculté d'éprouver du plaisir et de la douleur, et que dans le désir il y a autre chose que du plaisir et de la douleur. Cet élément distinct de la sensibilité est le mouvement attractif indiqué par Jouffroy. Il signale la présence d'une faculté différente du sens affectif, qui est la volonté. On se demande, dans ce phénomène de l'attention, il n'y a pas non plus une connaissance, mais un sentiment. D'où l'on peut conclure que le désir est un sentiment ce que l'attention est à la connaissance.

Le langage lui-même consacre cette observation, car désirer, dans le sens ordinaire, équivaut à vouloir. On dit indifféremment: Je désire aller à tel endroit, ou Je veux aller à tel endroit. Le désir diffère cependant de la volonté, en ce qu'il est spontané; un acte volontaire est toujours un acte de réflexion, de sorte qu'entre un désir et un acte volontaire il n'y a de différence que la réflexion; en d'autres termes, la part affective du désir est dans l'homme l'œuvre de l'instinct, et la part volontaire, le fruit de la liberté et de la réflexion. Il y a donc toujours un côté affectif dans le désir. Quand il commence au degré de Jouffroy, l'âme s'ouvre à un sentiment de plaisir; si ce sentiment n'est pas satisfait, un sentiment de douleur, appelé tristesse, lui succède. Son effet est le besoin. Le besoin est suivi d'une aspiration de l'âme à la satisfaction, et c'est là proprement le désir. Les termes souvenir et espérance servent encore à le définir. Le souvenir a trait à un désir satisfait et qui n'existe plus; l'espérance, à un désir non satisfait, mais pour lequel il y a des motifs pour qu'il le soit. C'est pourquoi Malebranche définit le désir « l'idée d'un bien que l'on ne possède pas, mais que l'on espère de posséder. » Il participe donc de la raison. Les mineurs ont des affinités, les animaux des instincts: l'homme seul a des désirs, parce qu'il pense.

On a vu plus haut que le désir a une liaison intime avec la volonté. Coudillac et La Romiguière l'avaient considéré comme le principe générateur de la volonté. Dans leur théorie, je désire signifie toujours je veux. Il est constant que le désir sollicite la volonté, provoque l'action, et, en un grand nombre de cas, lui succède; mais il n'est de même de toutes les facultés de l'âme: toutes ont la volonté pour ministre. C'est même ce qui les fait libres, car si elles ne pouvaient tracer la pensée en acte, elles seraient entièrement passives et soumises au

jeu de la nécessité pure. On a voulu voir dans le désir l'essence et la nature même de l'âme. Il fait partie de cette nature, mais ce n'est pas la constituée pas. « Si la nature de l'âme consistait primitivement à désirer, dit M. Charles Jourdain; si, envisagée dans son fond, dans son essence, elle n'était autre chose qu'un désir non interrompu poursuivant sans relâche une fin indéterminée, le désir devrait suffire pour rendre compte de tout ce qu'elle est et de tout ce qui se passe en elle, de ses facultés et de ses modifications... Il y a chez l'homme un sentiment non moins énergique, et non moins profond que celui du pouvoir volontaire, je veux dire le sentiment de son unité et de son identité. Chacun de nous sait clairement que le principe de son être est un, simple, indivisible, qu'il ne change pas, ne se renouvelle pas, mais qu'il reste toujours d'un tel qu'il était hier et ce qu'il sera demain. » Nos désirs si multiples, si changeants, si opposés ne sont donc pas la cause de cette unité.

Le désir se distingue de l'appétit par deux caractères essentiels: 1° il ne vient pas du corps; 2° il n'agit pas périodiquement comme, par exemple, la faim. Quant à ses espèces, Dugald-Stewart en a dressé une classification assez généralement admise. Il les divise en cinq classes: 1° le désir de connaissance ou principe de curiosité; 2° le désir de société; 3° le désir d'estime; 4° le désir du pouvoir ou principe d'ambition; 5° le désir de supériorité ou principe de vanité. Le désir de connaissance ou principe de curiosité est le premier qui se développe dans l'enfance. Les propriétés des choses et les lois matérielles de la nature en sont d'abord l'objet. En ce moment, il est uniforme; plus tard il varie d'un individu à un autre, et il se divise en deux classes: l'éducation qu'on reçoit ou la constitution héréditaire. De là la variété des carrières poursuivies, variété nécessaire dans l'économie de la civilisation. Le désir de connaissance n'est pas intéressé. De même que la faim n'a pas pour objet le bonheur, mais la nourriture, de même l'objet de la curiosité est de savoir et non d'être heureux.

Le désir de la société n'est peut-être que le fruit d'une longue élaboration historique. Dans tous les cas, il est devenu une loi de la nature humaine. Abstraction faite des affections bienveillantes qui nous disposent à vouloir le bonheur des autres, et des avantages que procure l'état social, le bien-être de la société est un des ressorts de la vie. Il intéresse au suprême degré notre bonheur personnel. On a prétendu qu'il n'était que le fruit d'une habitude; soit; mais, en l'état actuel, la solitude absolue est un supplice qu'on n'ose même pas infliger aux criminels.

Le désir d'estime est également un de ceux qui se développent de bonne heure chez l'enfant. Avant d'avoir pu mesurer l'utilité d'influer sur autrui une bonne opinion de nous-mêmes, le même nous incite à nous élever sur les regards nous sont agréables. Quelques moralistes rigides blâment cette tendance primitive de notre nature. Salomon est d'avis que la science est une vanité; l'ascétisme considère l'amour de la société comme un défaut. Pascal, le désir d'être estimé d'autrui prouve qu'on n'est pas de soi-même, et qu'on cherche ailleurs des compensations. Ce sont là des sentiments individuels auxquels répugne la presque unanimité de l'espèce.

Le désir du pouvoir est certainement l'œuvre de l'état social et le surcroît de l'usage comme une faculté primitive de notre nature. Toutes les fois que l'homme peut se considérer comme l'auteur d'un effet, un mouvement de joie et d'orgueil se manifeste en lui. Ce mouvement est proportionnel à la grandeur de l'effet produit. On remarque aussi cette disposition chez les enfants dès leur bas âge. Dans l'adolescence, elle se fait jour de tous les côtés, principalement dans les exercices gymnastiques, par l'élan de leur force physique; puis vient le désir de la force intellectuelle et les luttes de l'école, auxquelles succèdent celles de la vie publique, politique ou privée. « Nous cherchons, dit Dugald-Stewart, dans la supériorité de la fortune et du rang, ou dans celle plus flatteuse encore de nos talents intellectuels, les moyens d'étendre notre influence sur les autres: la force de l'entendement, l'étendue des connaissances, les artifices de la persuasion et les finesses de l'habileté sont mises en œuvre pour ce but. Quelle autre idée que celle du pouvoir réjouit l'orateur dans le sentiment de son éloquence, quand il fait taire par l'ascendant de son génie la raison des autres, qu'il tourne à ses desseins leurs désirs et leurs passions, et que, sans le secours de la force ou la splendeur du rang, il devient l'arbitre des nations? »

Le désir du pouvoir entre dans le goût qu'on a pour la propriété, par conséquent dans l'avarice, dans l'amour de la liberté, car on veut avoir la faculté de suivre ses inclinations et de brigner la possession des choses que l'absence de la liberté met dans les mains d'un seul ou de quelques-uns. C'est non seulement dans l'amour de la liberté, l'amour du bien-être, ou, mieux encore, l'envie de vivre à sa guise. « Ceux qui le recherchent, dit-il, se proposent le même but que les princes, vivants à leur fantaisie. Ils trouvent une satisfaction à ce but, en ce qu'ils

ne manquent de rien, n'obéissent à rien, jouissent d'une liberté entière. » Le désir de la supériorité semble au premier abord se confondre avec le précédent: il est beaucoup plus large néanmoins. Dugald-Stewart le regarde comme le véritable principe actif; il est la cause de l'émulation. Quand l'émulation est accompagnée de malveillance, elle s'appelle l'envie. « L'émulation, dit le docteur Butler, est proprement le désir de devenir supérieur à ceux avec qui nous nous comparons; vouloir y parvenir en abaissant les autres au-dessous de notre niveau, telle est la nature de l'envie. Ainsi la passion naturelle de l'émulation et la passion dépravée de l'envie ont exactement le même but; faire le mal n'est donc pas la fin de l'envie, mais le moyen dont elle use pour arriver à sa fin. » L'émulation existe à divers degrés chez les animaux.

Outre les cinq espèces de désirs précédents, l'homme en a d'autres qui sont artificiels; tels sont le désir des richesses pour elles-mêmes, du luxe, des meubles, des objets d'art, des collections, etc. Cette classification de nos désirs ne s'applique d'ailleurs qu'à leurs objets. Par rapport à leur origine, on les divise en deux classes: les premiers sont d'origine naturelle, les seconds sont d'origine artificielle. On apporte les autres par les habitudes particulières que l'on contracte. Les désirs naturels dépendent de notre constitution et se trouvent chez tout le monde, dès l'enfance. On les trouve chez les sauvages, chez les bouffonnières, des injures et d'odieuses ou ridicules déclamations. Mais là ne s'arrête pas l'ardeur de son zèle d'engourmement. Il s'adresse au roi d'Espagne, Philippe II, lui demandant de ne point nous laisser avec une armée. Arrivé à Orléans, il fut condamné, pour crime de haute trahison, par le parlement de Paris, à une reclusion de cinq ans dans un couvent de chartroux; mais il s'échappa bientôt et recommença à écrire. Dans quelques-uns de ses ouvrages, Desiré demanda au roi de faire périr les protestants dans d'horribles supplices, dont il dressa complaisamment le programme. Parmi ces livres, dont plusieurs sont signés de Panagrame, Sutra, Ervad, nous nous bornons à citer: les *Grands jours du parlement de Dieu* (1551); les *Heurets et complaintes de Passe-partout* (1557); la *Singerie des huguenots, marnots et guenons* d'une *nouvelle doctrine théologique* (1574); le *Ravage et dévot des chevaliers de la croix* (1578), en vers; *Bataille et victoire du chevalier Céléste contre le chevalier Terrestre*, également en vers, etc.

— Bibliog. V. Th. Meid, *Essai sur les facultés actives de l'homme* (Londres, 1812, 3 vol. in-8, liv. III); Dugald-Stewart, *Éléments de philosophie morale*, traduit par Jouffroy (Paris, 1826, 1 vol. in-2, 2^e part., sect. 3); Dugald-Stewart, *Philosophie des facultés actives et morales de l'homme* (liv. I); Ad. Garnier, *Les vertus de l'âme*, passage; *Le Dictionnaire de la conversation au mot désir*; Ch. Jourdain, au mot désir, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*.

DÉSIR (SAINT-), bourg et commune de France (Calvados), cant., arrond. et à 1 kilom. de Lisieux; pop. aggl. 1,966 hab. — Population, 2,558 hab. Blanchisseries; fabriques de noir animal; poterie.

DÉSIRABLE adj. (dési-ra-ble — rad. désirer). Qui est digne d'inspirer le désir: Position désirable. Lequel est plus désirable: l'homme, ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement dévoré des misères de cette vie? (Boss.) Il n'est pas permis d'être en possession de biens plus désirables par le sang de l'innocence (J.-J. Rousseau). Les quatre choses les plus désirables, selon Alphonse le Sage, sont: du vieux vin, du vieux vin, de vieux amis et de vieux livres. (Lafontaine.) Il lui inspira, qui fait naître des désirs, en parlant d'une personne: Une fille si désirable pouvait-elle ignorer à ce point l'émotion que devoit produire ses charmes? (G. Sand.) Oh! c'est la femme la plus intelligente de la vie désirable que j'ai vue. (Balz.)

— s. m. Digne objet de nos désirs: Aristocratie détestait Dieu la cause finale du monde, le suprême désirable, le centre de l'aspiration universelle des choses. (E. Saisset.)

DÉSIRABLE (LA), lie française, l'une des petites Antilles, à 9 kilom. N.-E. de la Guadeloupe, du gouvernement de laquelle elle dépend, par 16° 29' de lat. N., et 53° 22' de long. O. Superficie, 4 kilom. carrés; pop., 1,870 hab. La Désirade fut la première terre que Colomb découvrit à son second voyage, le 25 novembre 1493, et c'est même ce qui lui a valu son nom. Cette île est un groupe de rochers qui, d'un côté, semblent taillés à pic du sommet à la base, et qui, de l'autre, s'abaissent jusqu'à la mer par une pente allongée. Le plus grand de ces rochers occupe toute la Guadeloupe dont elle est présente des sites agréables et sains. On reconnaît dans ces montagnes la trace d'un volcan éteint: tout y est brûlé, couvert de pierres calcinées, et l'on y trouve par plusieurs cavernes, produites sans doute par une éruption. L'île possède quelques sources d'eau assez abondantes. Elle fut comprise, en 1649, dans la vente des îles cédées à M. de Boisseret, et a fait, depuis lors, partie des dépendances de la Guadeloupe dont elle est toujours restée le port. Son sol, sablonneux et aride, ne produit que du coton, dont on cultive plusieurs espèces. Celui qu'on récolte à la Désirade est réputé le meilleur des îles. On y trouve aussi, mais en petite quantité, les plantes et les fruits des Antilles. Elle possède deux saules, qui pourraient devenir importantes si les habitants savaient ou voulaient en tirer parti; mais ils se contentent pour vivre du produit de leur pêche; leur indolence, excusée en quelque sorte par la stérilité du sol, ne leur permet guère de se livrer à d'autres travaux. L'air salubre de la Désirade, sa position et ses belles eaux, qui coulent à travers des racines de gailac, s'imprè-

gnent de leur suc et deviennent une tisane sudorifique naturelle des plus salutaires, avaient fait choisir cette île pour y déposer les individus atteints de maladies qui exigeaient une séquestration absolue, telles que la lèpre. En outre, la Désirade a, jusqu'à la Révolution, servi de lieu de dépôt pour les manvais sujets, qu'on appelait en France *filles de famille*. Elle fut prise par les Anglais en avril 1794; mais ils en furent chassés au mois de décembre de la même année, par Victor Hugues, le terrible commissaire de la Convention à la Guadeloupe. Ils s'en emparèrent de nouveau en mai 1803, et elle ne revint à la France qu'en 1815.

DÉSIRÉ, EE (dési-zé) part. passé du v. Désirer. Qui est l'objet d'un désir: Emploi désiré. On fait tout pour les favoris désirés et bien peu pour les favoris obtenus. (Helvét.) Dont on désire la présence ou la naissance: Vous êtes bien désiré à Paris. Ce fils si longtemps désiré vient de naître.

DÉSIRÉ (saint), évêque de Cahors. V. DIDER (saint).

DÉSIRÉ (Artus), écrivain français, né en Normandie vers 1500, mort vers 1579. Il entra dans les ordres et prit une part active aux controverses religieuses du temps. D'abord pourvu de science et de talent, mais rempli d'une haine ardente contre les réformateurs, il écrivit contre le protestantisme une trentaine d'ouvrages dans lesquels il attaqua ses adversaires par des quolibets, des bouffonneries, des injures et d'odieuses ou ridicules déclamations. Mais là ne s'arrête pas l'ardeur de son zèle d'engourmement. Il s'adressa au roi d'Espagne, Philippe II, lui demandant de ne point nous laisser avec une armée. Arrivé à Orléans, il fut condamné, pour crime de haute trahison, par le parlement de Paris, à une reclusion de cinq ans dans un couvent de chartroux; mais il s'échappa bientôt et recommença à écrire. Dans quelques-uns de ses ouvrages, Desiré demanda au roi de faire périr les protestants dans d'horribles supplices, dont il dressa complaisamment le programme. Parmi ces livres, dont plusieurs sont signés de Panagrame, Sutra, Ervad, nous nous bornons à citer: les *Grands jours du parlement de Dieu* (1551); les *Heurets et complaintes de Passe-partout* (1557); la *Singerie des huguenots, marnots et guenons* d'une *nouvelle doctrine théologique* (1574); le *Ravage et dévot des chevaliers de la croix* (1578), en vers; *Bataille et victoire du chevalier Céléste contre le chevalier Terrestre*, également en vers, etc.

DÉSIRÉ (Eugénie-Bernardine), reine de Suède, née à Marseille le 8 novembre 1781, morte en 1860. Elle était fille du riche négociant et de Gustave III, était encore vivante, Désirée y voulut tout changer. Mme de La Flotte, de son côté, n'avait pour ce qu'elle voyait autour d'elle que des rires moqueurs et d'intarissables plaisanteries. Cette manière d'agir de la princesse royale et de sa suivante choqua au plus haut point la vieille reine et tous les courtisans. On ne ménagea pas cette « petite fille de marchand » qui se donnait de si grands airs, et l'on tourna le dos à ses insinuations. M. Clary, comte Rosen, fameux pour ses bons mots, appelait cette dernière la *flotte* ennemie, et le comte Gustave Lievenheim, qui lui témoignait une déférence ironique, ne la nommait que *l'amiral de la flotte*.

Bernadotte, qui son intérêt et ses sentiments personnels portaient à ménager l'ancienne cour, s'alarma de l'irritation qu'y avait soulevée la princesse. Il lui en fit des reproches sévères, et, prenant un parti radical, il lui persuada de quitter la Suède et de retourner à Paris. Il avait d'ailleurs encore en France des intérêts politiques et privés considérables, et nul ne pouvait y vouloir plus efficacement qu'une princesse alliée à la maison impériale.

Désirée reçut à la cour des Tuileries le meilleur accueil et fut toujours bien vue, même dans ces circonstances critiques où le prince royal de Suède, devenu un des membres les plus actifs de la coalition contre l'empereur, commandait une partie des armées alliées. Il est vrai que Napoléon trouvait un avantage dans la présence de la princesse à Paris: il se servait d'elle comme d'une médiatrice sûre pour les négociations secrètes qu'il poursuivait avec le gouvernement de Stockholm.

La chute de l'empire hâta la réunion de Désirée avec son époux; mais la joie de cette réunion ne fut pas sans mélange. Bernadotte, qui avait porté les armes contre la France, n'y rencontra pas naturellement la même sympathie qu'autrefois; mais clameurs et reproches retentissaient dans les fenêtres de son hôtel; aussi abrégés-t-il son séjour et reprit-il à la hâte la route de la Suède. La princesse ne l'y suivit point; Bernadotte voulut qu'elle attendit, pour repartir à Stockholm, la mort de la femme de Charles XIII.

Sous la Restauration, les Bourbons tinrent compte à Désirée de la part que le prince royal de Suède avait prise au renversement du trône impérial. Choysée de tous, le désir de revoir les siens la prit cependant. Ce désir était d'autant plus vif qu'elle se croyait, on ne sait sur la foi de quel rapport, menacée d'un abandon définitif de la part de son époux. Sans songer le moins du monde à

qu'il obtint le consentement de la mère de Désirée, leur mariage fut célébré le 16 août 1798. L'année suivante, le 4 juillet, un fils naquit de cette union; Napoléon en fut le parrain et lui donna le nom d'Oscar, en souvenir des poèmes d'Ossian, dont il faisait alors sa lecture favorite.

Désirée exerçait sur Napoléon une influence dont elle fut plus d'une fois occasion de se servir en faveur de son mari. Par exemple, à la journée d'Iéna, le 14 octobre 1806, lorsque, par suite de l'inactivité de Bernadotte les Français faillirent perdre la bataille, Napoléon en conçut une telle irritation contre le maréchal, qu'il résolut de le défaire à un conseil de guerre, ce qui équivalait à un arrêt de mort. Désirée intervint, et par ses prières et ses larmes elle réussit à calmer l'empereur.

Bien que déjà élevée au rang de princesse de Ponte-Corvo, Désirée se trouvait néanmoins mal partagée de la fortune lorsqu'elle se comparait à sa sœur Julie, qui déjà avait ceint le diadème royal; lorsqu'elle se rappelait surtout que, sans le refus capricieux de son père, elle eût trôné avec son mari dans ce même palais des Tuileries où elle devait venir faire sa cour. Ces pensées la remplissaient d'un dépit amer, qui parfois se trahissait sans ménagement. Un témoin oculaire attribue à ce dépit le mariage de Désirée qu'elle manifesta au bal de Fontenay l'occasion du mariage de la fille adoptive de l'empereur, Stéphanie de Beauharnais, avec le grand-duc de Bade. Tandis que tout le monde applaudissait à cette union, la princesse de Ponte-Corvo ne trouva que des paroles de critique et de blâme.

Cependant le trône de Suède fut offert au maréchal Bernadotte, que les états reconnurent en qualité de prince royal et d'héritier présomptif de la couronne. Désirée tomba alors dans une extrême perplexité: d'un côté la perspective d'une couronne la séduisait; de l'autre le climat du Nord l'effrayait, et elle craignait en outre de ne pas trouver à Stockholm le même luxe de distractions et de plaisirs qu'à Paris. Mais Bernadotte ayant accepté et étant parti pour la Suède, elle ne tarda pas à l'y rejoindre, accompagnée du jeune prince son fils.

Arrivée dans ce pays, qui lui était inconnu, Désirée conçut le projet de soumettre à la loi des modes et des élégances parisiennes la cour à demi barbare où elle était condamnée à vivre. Une dame de compagnie qu'elle avait amenée de France et qui jouissait de toute sa confiance, Mme de La Flotte, l'excitait à cette glorieuse entreprise. Ainsi, au lieu de se conformer à l'étiquette et aux usages de la cour de Suède, où les traditions de Louise Ulrique et de Gustave III étaient encore vivantes, Désirée y voulut tout changer. Mme de La Flotte, de son côté, n'avait pour ce qu'elle voyait autour d'elle que des rires moqueurs et d'intarissables plaisanteries.

Cette manière d'agir de la princesse royale et de sa suivante choqua au plus haut point la vieille reine et tous les courtisans. On ne ménagea pas cette « petite fille de marchand » qui se donnait de si grands airs, et l'on tourna le dos à ses insinuations. M. Clary, comte Rosen, fameux pour ses bons mots, appelait cette dernière la *flotte* ennemie, et le comte Gustave Lievenheim, qui lui témoignait une déférence ironique, ne la nommait que *l'amiral de la flotte*.

Bernadotte, qui son intérêt et ses sentiments personnels portaient à ménager l'ancienne cour, s'alarma de l'irritation qu'y avait soulevée la princesse. Il lui en fit des reproches sévères, et, prenant un parti radical, il lui persuada de quitter la Suède et de retourner à Paris. Il avait d'ailleurs encore en France des intérêts politiques et privés considérables, et nul ne pouvait y vouloir plus efficacement qu'une princesse alliée à la maison impériale.

Désirée reçut à la cour des Tuileries le meilleur accueil et fut toujours bien vue, même dans ces circonstances critiques où le prince royal de Suède, devenu un des membres les plus actifs de la coalition contre l'empereur, commandait une partie des armées alliées. Il est vrai que Napoléon trouvait un avantage dans la présence de la princesse à Paris: il se servait d'elle comme d'une médiatrice sûre pour les négociations secrètes qu'il poursuivait avec le gouvernement de Stockholm.

La chute de l'empire hâta la réunion de Désirée avec son époux; mais la joie de cette réunion ne fut pas sans mélange. Bernadotte, qui avait porté les armes contre la France, n'y rencontra pas naturellement la même sympathie qu'autrefois; mais clameurs et reproches retentissaient dans les fenêtres de son hôtel; aussi abrégés-t-il son séjour et reprit-il à la hâte la route de la Suède. La princesse ne l'y suivit point; Bernadotte voulut qu'elle attendit, pour repartir à Stockholm, la mort de la femme de Charles XIII.

Sous la Restauration, les Bourbons tinrent compte à Désirée de la part que le prince royal de Suède avait prise au renversement du trône impérial. Choysée de tous, le désir de revoir les siens la prit cependant. Ce désir était d'autant plus vif qu'elle se croyait, on ne sait sur la foi de quel rapport, menacée d'un abandon définitif de la part de son époux. Sans songer le moins du monde à

un divorce, Bernadotte n'en jugea pas moins le retour de sa femme à Stockholm encore inopportun; il n'avait pas oublié les discordes intestines qu'elle avait suscitées à la cour, et d'ailleurs il s'était arrangé un plan de vie privée dans lequel l'éventualité du retour de la princesse n'entraît pour rien. Désirée demeura donc à Paris même après la mort de Charles XIII, et lorsque Bernadotte avait déjà reçu la couronne royale, sous le nom de Charles XIV. Elle habitait un hôtel de la rue d'Anjou, vendi au prince de Ponte-Corvo par Fouché, alors ministre de la police.

En 1822, le prince Oscar s'étant rendu en Allemagne pour demander la main de la princesse Joséphine de Leuchtenberg; donna rendez-vous à sa mère à Aix-la-Chapelle. Là il fut convenu qu'elle retournerait en Suède l'année suivante pour y accompagner la fiancée du jeune prince. Ce projet, formé à l'insu de Charles-Jean, fut connu de lui qu'il avait moment même où le navire qui portait les deux augustes voyageurs entra dans le port de Stockholm. Il en conçut d'abord une sourde irritation; mais bientôt, à la vue de l'acné enroulé dans son jardin, qui reçut la reine Désirée de la part, non-seulement du peuple, mais encore de toute la cour, cette irritation se calma et la bonne harmonie se rétablit entre les époux.

À partir de cette époque, la reine Désirée ne quitta plus la Suède. Attachée de cœur et d'âme à sa nouvelle patrie, elle n'en conserva pas moins pour la France un filial souvenir. Chaque année elle se faisait envoyer à Paris une lettre où elle se félicitait de son jardin de la rue d'Anjou, et les distribuait elle-même à ses familiers, comme un témoignage d'insigne faveur. Douce, bienveillante, charitable, elle se consacrait à l'estime et à l'affection de tous ceux qui l'approchaient, et fit bénir son nom au loin par la prodigalité de ses bonnes œuvres. A l'occasion de son couronnement comme reine de Suède et de Norvège, qui eut lieu le 21 août 1829, une motion fut faite en faveur de Désirée pour qu'elle abdiquât la foi catholique et embrassât le luthéranisme, religion officielle de l'État et par conséquent des personnes souveraines. Cette motion, étouffée par la noblesse, n'eut pas de suite, et la reine Désirée prouva par toute sa conduite ultérieure combien elle avait eu raison de ne pas violenter sa conscience. En effet, pratiquant discrètement sa propre religion, elle s'abstint de tout ce qui pouvait ressembler même à l'ombre du prosélytisme.

Le mars 1844, elle perdit le roi son époux; elle vit ensuite mourir successivement son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils. Elle supporta courageusement ces douleurs, mais elle ne put résister à la mort de son fils, et à la mort de son arrière-petit-fils, elle se donna la mort. Elle fut enterrée à la chapelle de la Flotte, de son côté, n'avait pour ce qu'elle voyait autour d'elle que des rires moqueurs et d'intarissables plaisanteries.

Cette manière d'agir de la princesse royale et de sa suivante choqua au plus haut point la vieille reine et tous les courtisans. On ne ménagea pas cette « petite fille de marchand » qui se donnait de si grands airs, et l'on tourna le dos à ses insinuations. M. Clary, comte Rosen, fameux pour ses bons mots, appelait cette dernière la *flotte* ennemie, et le comte Gustave Lievenheim, qui lui témoignait une déférence ironique, ne la nommait que *l'amiral de la flotte*.

Bernadotte, qui son intérêt et ses sentiments personnels portaient à ménager l'ancienne cour, s'alarma de l'irritation qu'y avait soulevée la princesse. Il lui en fit des reproches sévères, et, prenant un parti radical, il lui persuada de quitter la Suède et de retourner à Paris. Il avait d'ailleurs encore en France des intérêts politiques et privés considérables, et nul ne pouvait y vouloir plus efficacement qu'une princesse alliée à la maison impériale.

Désirée reçut à la cour des Tuileries le meilleur accueil et fut toujours bien vue, même dans ces circonstances critiques où le prince royal de Suède, devenu un des membres les plus actifs de la coalition contre l'empereur, commandait une partie des armées alliées. Il est vrai que Napoléon trouvait un avantage dans la présence de la princesse à Paris: il se servait d'elle comme d'une médiatrice sûre pour les négociations secrètes qu'il poursuivait avec le gouvernement de Stockholm.

La chute de l'empire hâta la réunion de Désirée avec son époux; mais la joie de cette réunion ne fut pas sans mélange. Bernadotte, qui avait porté les armes contre la France, n'y rencontra pas naturellement la même sympathie qu'autrefois; mais clameurs et reproches retentissaient dans les fenêtres de son hôtel; aussi abrégés-t-il son séjour et reprit-il à la hâte la route de la Suède. La princesse ne l'y suivit point; Bernadotte voulut qu'elle attendit, pour repartir à Stockholm, la mort de la femme de Charles XIII.

Sous la Restauration, les Bourbons tinrent compte à Désirée de la part que le prince royal de Suède avait prise au renversement du trône impérial. Choysée de tous, le désir de revoir les siens la prit cependant. Ce désir était d'autant plus vif qu'elle se croyait, on ne sait sur la foi de quel rapport, menacée d'un abandon définitif de la part de son époux. Sans songer le moins du monde à

bre mordant de son organe en chantant les derniers vers. C'était quelque chose de charmant et d'original à la fois. Elle soutint sans faiblir le voisinage de Ross Chéri dans *Rebecca*, et créa d'une façon délicate le rôle de Jeanne dans *Jeanne et Jeanne*. Dès lors son nom sur l'affiche fit recette; et pendant quinze ans elle conserva toute la faveur du public. Après une excursion au Palais-Royal, elle revint au Gymnase. On se souvient avec quel ton d'excellente comédie elle joua dans le *Camp des bourgeois*.

Voici la liste des principales créations de Mme Désirée Didot: *Sizier*, des *Trois péchés du diable*; *Gianina*, de *Rebecca*, vaudeville de Scrib; *Jeanne*, dans *Jeanne et Jeanne*, de Scrib; *Fosdora*, dans *Un changement de main*, etc.

Désirée, ou la *Paix du village*, allégorie en un acte, en vaudevilles, par Gaugiran-Nanteuil, Moras et Etienne. Cette pièce devait être représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 27 ventôse an X. Défendue le 26 par le ministre de l'intérieur, et jouée le 5 germinal suivant sur le théâtre Favart, elle fut donnée au général Bonaparte.

De la *Paix, général*, en deux faisant honaparte. Nous croyons acquitter une dette d'honneur; C'est tout bonnement un ouvrage Que nous rendons à son auteur.

« C'est ouvrage n'est rien par lui-même, font observer les critiques; mais le sujet qui l'a inspiré, les tracasseries qu'il a attirées à ses auteurs, et, plus que tout cela, le talent des acteurs qui en remplissent les divers rôles, ont feront peut-être quelque chose aux yeux du public. » L'homme avoué des auteurs était parfaitement motivé, car cette pièce n'est rien par elle-même; mais, comme ils l'avaient prévu, les tracasseries de la censure lui portèrent bonheur: *Désirée* fut bien accueillie du public.

DÉSIRER v. a. ou tr. (dési-zé — rad. désirer). Éprouver le désir, souhaiter la possession de quelque chose: Désirer la fortune, la santé. JE DÉSIERE que vous veniez avec moi. Il désire partir le plus tôt possible. Aimez celui-là qui peut pardonner tout ce que l'on désire. (Mass.) Voilà ce que vous désirez et dont j'ai besoin. JE DÉSIERE de vous de chose avec ardeur, si nous savions ce que nous désirons. (La Rochef.) *Mathew* a qui n'a plus rien à désirer! (J.-J. Rousseau.) *Qui pas pauvre qui a peu, mais qui désire beaucoup.* (Sénèque.) *Je ne désire rien de ce que désire de ce que l'on possède.* (Sénèque.) *Assez est toujours moins, et trop n'est jamais plus que ce qu'on désire.* (Petit-Senn.) *Il n'est point dans la nature de l'homme de désirer ce dont il n'a pas besoin.* (L'abbé Baintain.) *Il suffit d'une résistance quelconque pour qu'une femme désire la vaincre.* (Balz.)

— s. m. Digne objet de nos désirs: Aristocratie détestait Dieu la cause finale du monde, le suprême désirable, le centre de l'aspiration universelle des choses. (E. Saisset.)

DÉSIRER (LA), lie française, l'une des petites Antilles, à 9 kilom. N.-E. de la Guadeloupe, du gouvernement de laquelle elle dépend, par 16° 29' de lat. N., et 53° 22' de long. O. Superficie, 4 kilom. carrés; pop., 1,870 hab. La Désirade fut la première terre que Colomb découvrit à son second voyage, le 25 novembre 1493, et c'est même ce qui lui a valu son nom. Cette île est un groupe de rochers qui, d'un côté, semblent taillés à pic du sommet à la base, et qui, de l'autre, s'abaissent jusqu'à la mer par une pente allongée. Le plus grand de ces rochers occupe toute la Guadeloupe dont elle est présente des sites agréables et sains. On reconnaît dans ces montagnes la trace d'un volcan éteint: tout y est brûlé, couvert de pierres calcinées, et l'on y trouve par plusieurs cavernes, produites sans doute par une éruption. L'île possède quelques sources d'eau assez abondantes. Elle fut comprise, en 1649, dans la vente des îles cédées à M. de Boisseret, et a fait, depuis lors, partie des dépendances de la Guadeloupe dont elle est toujours restée le port. Son sol, sablonneux et aride, ne produit que du coton, dont on cultive plusieurs espèces. Celui qu'on récolte à la Désirade est réputé le meilleur des îles. On y trouve aussi, mais en petite quantité, les plantes et les fruits des Antilles. Elle possède deux saules, qui pourraient devenir importantes si les habitants savaient ou voulaient en tirer parti; mais ils se contentent pour vivre du produit de leur pêche; leur indolence, excusée en quelque sorte par la stérilité du sol, ne leur permet guère de se livrer à d'autres travaux. L'air salubre de la Désirade, sa position et ses belles eaux, qui coulent à travers des racines de gailac, s'imprè-

Désirée reçut à la cour des Tuileries le meilleur accueil et fut toujours bien vue, même dans ces circonstances critiques où le prince royal de Suède, devenu un des membres les plus actifs de la coalition contre l'empereur, commandait une partie des armées alliées. Il est vrai que Napoléon trouvait un avantage dans la présence de la princesse à Paris: il se servait d'elle comme d'une médiatrice sûre pour les négociations secrètes qu'il poursuivait avec le gouvernement de Stockholm.

La chute de l'empire hâta la réunion de Désirée avec son époux; mais la joie de cette réunion ne fut pas sans mélange. Bernadotte, qui avait porté les armes contre la France, n'y rencontra pas naturellement la même sympathie qu'autrefois; mais clameurs et reproches retentissaient dans les fenêtres de son hôtel; aussi abrégés-t-il son séjour et reprit-il à la hâte la route de la Suède. La princesse ne l'y suivit point; Bernadotte voulut qu'elle attendit, pour repartir à Stockholm, la mort de la femme de Charles XIII.

Sous la Restauration, les Bourbons tinrent compte à Désirée de la part que le prince royal de Suède avait prise au renversement du trône impérial. Choysée de